

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 7°
Ce matin, à 8 h.		+ 10°
Midi,	763 ^{m/m}	+ 12°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 5°

L'INFILTRATION

Le flot de la corruption monte toujours.

C'est en vain que le cabinet précédent et le parquet que présidait M. Quesnay de Beaurepaire ont élevé des digues autour du Parlement. C'est en vain que la Commission d'enquête a espéré que son œuvre serait une œuvre d'apaisement et de consolidation.

C'est en vain que les hommes à la conscience légère ont pris toutes leurs précautions pour ne pas être atteints.

L'eau sale, dont on a essayé d'empêcher le débordement, s'étend et dépasse les digues.

C'est un phénomène d'infiltration.

Il eût fallu des digues de granit pour arrêter le fléau.

Mais il n'y a que les consciences pures qui soient de granit, et nous avons tant de consciences d'argile !

Chaque jour, chaque heure pour ainsi dire, amène une nouvelle dénonciation, puis des démentis qui ne désarment pas l'opinion publique.

Tout mauvais cas est niable, dit-on ; et il y a déjà pas mal de ces démentis qui n'ont pas réussi à leurs auteurs.

En se présentant devant le Parlement, le gouvernement du 8 décembre manifestait l'espoir que le scandale de Panama serait promptement liquidé et qu'on allait enfin s'occuper du budget.

Au lieu de toucher à sa liquidation, ce scandale paraît n'être qu'à son début.

On se demande quelle découverte lamentable nous réserve demain, et il est impossible, étant donné l'enchaînement des nombreuses complications, de prévoir quand cela finira.

Car la Commission d'enquête, qui croyait tout diriger, ne dirige rien ; elle subit cette enquête, et les révélations éclatent autour d'elle au moment où elle s'y attend le moins.

Elle pourrait pouvoir s'écrier, comme du temps de M. Grévy : « Assez ! »

Mais elle ne le pourra pas.

L'enquête, qui se fait toute seule, est plus forte que sa volonté.

M. Tirard aux Finances

Avant-hier soir, après le refus de M. Casimir-Perier d'accepter la succession de M. Rouvier, M. Ribot est allé conférer avec le Président de la République à l'Élysée.

Il est résulté de cet entretien que M. Carnot a pu réaliser son vœu le plus cher qui est, comme on le sait, de voir le portefeuille des finances entre les mains de son ami Tirard.

La proposition a été faite par téléphone à M. Tirard qui était à Bruxelles pour la conférence monétaire.

M. Tirard s'est empressé d'accepter par la même voie extra-rapide.

Par décret inséré hier, mercredi, au *Journal officiel*, M. Tirard, sénateur, a été nommé ministre des finances, en remplacement de M. Rouvier.

M. Rouvier a été sept fois ministre depuis 1881 ; M. Tirard a été dix fois ministre depuis 1879.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Il paraît que le gouvernement a décidé de poser la question de confiance sur la proposition Pourquery de Boisserin.

M. Delahaye interviendra au cours de cette discussion et combattra le rejet demandé par le gouvernement.

Voici, dit-on, quel sera le sens de son discours :

« J'ai pris à tâche, depuis le jour où j'ai été convoqué devant la Commission d'enquête, de ne rien dire.

» Mais vous voyez quels ont été les résultats de la première mise en application du procédé que j'avais indiqué.

» Plusieurs sénateurs et plusieurs députés sont découverts, un ministre vient de tomber, d'anciens ministres sont soupçonnés.

» Est-il possible que ce soit ce moment que l'on choisisse pour étouffer la lumière ? »

Si l'on vote la proposition, c'est une crise ministérielle, accompagnée d'une crise présidentielle.

Si la majorité résiste à l'opinion qui veut la lumière, de l'aveu d'un grand nombre, tout est à craindre aussi bien à Paris qu'en province et surtout là.

D'autre part, on dit que dans le cas du vote, et avant de démissionner, M. Carnot tenterait une combinaison *in extremis* en formant un cabinet à la tête duquel il mettrait M. Tirard.

Ce serait sa dernière carte !

INFORMATIONS

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

Au moment où le gouvernement saisira la Chambre de la demande des deux douzièmes provisoires, que nous avons annoncés, M. Mir déposera une proposition demandant le vote de six douzièmes provisoires, afin de faire commencer, dorénavant, l'année financière au 1^{er} juillet.

LA SUCCESSION REINACH

On annonce que la famille du baron de Reinach a décidé de n'accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire.

FLÉTRIS PAR M. SARCEY

« Le malheur, c'est que la République en sera éclaboussée tout entière. Vous ne sauriez

croire combien je suis triste ! Tous les gens que nous estimions et aimions, qui vont se trouver compromis ? Quelle misère ! Oh ! qu'il fait bon avoir les mains nettes ! »

Francisque Sarcey.

MORT DE JOHN LEMOINNE

John Lemoine, du *Journal des Débats*, sénateur inamovible, membre de l'Académie française, est mort cette nuit.

Il était né en 1814.

C'était un opportuniste, qui se guidait surtout d'après le vent. Ses volte-faces resteront plus célèbres que ses articles, malgré tout son esprit.

L'empoisonnement de M. de Reinach

Il faut avouer que le médecin de la famille de Reinach n'a pas eu beaucoup de chance en portant le diagnostic *post mortem* de congestion cérébrale. Sur quels signes s'est-il basé pour affirmer que la mort était due à une lésion cérébrale ? Quant au médecin de l'état civil, sa situation devient délicate. Il a confirmé purement et simplement le diagnostic porté par son confrère. Cependant certains indices auraient dû mettre son esprit en éveil et la simple prudence exigeait qu'il ne délivrât pas le permis d'inhumation.

La mort de M. de Reinach est due, paraît-il, à l'ingestion d'une certaine dose d'atropine. On sait que l'atropine est le principe actif de la belladone. C'est un poison très puissant qui peut tuer en quelques minutes. Les experts nommés par le tribunal n'auront aucune peine à déceler la présence de cet alcaloïde dans les organes qu'ils ont enlevés soigneusement samedi dernier, à Nivillers. La recherche des alcaloïdes se fait de plusieurs manières, mais on suit toujours une marche déterminée, de façon à produire, par l'usage de réactifs, certaines colorations qui restreignent progressivement le champ des investigations.

L'aconitine et l'atropine sont deux poisons qui ont plusieurs points de ressemblance, dans les recherches qui sont entreprises en toxicologie. Il est facile de les différencier.

L'état de conservation du cadavre fait penser que la mort n'a pas été due à une cause naturelle. On n'a trouvé aucune lésion pouvant faire croire à une maladie et pouvant par suite entraîner la mort. Dans ces conditions, les médecins ont été mis dans l'obligation de faire l'autopsie complète, c'est-à-dire d'enlever tous les organes.

Après avoir lié la partie inférieure de l'œsophage, la première portion du duodénum, la dernière anse d'intestin grêle, on a enlevé successivement chaque organe de façon à conserver tous les liquides et les solides qu'il contenait.

Comme le foie, la rate, le cerveau et la moëlle épinière peuvent conserver des traces du poison, les experts ont dû pratiquer l'extirpation de ces divers organes. Mais c'est dans le tube digestif que se trouvera en grande partie l'alcaloïde qui a déterminé le décès du baron de Reinach.

L'arrêté du maire de Rouen

La République devrait être le règne de la loi, et aussi le règne de la liberté sous la protection de la loi.

Et c'est précisément sous ce régime que nous voyons ceux qui ont une parcelle du pouvoir s'en servir pour opprimer leurs subordonnés.

M. le maire de Rouen vient de prendre un arrêté qui constitue un acte de véritable tyrannie, et il est à craindre que son exemple ne soit suivi dans un grand nombre de communes dont la municipalité n'est rien moins que libérale.

Ce potental municipal fait savoir aux fonctionnaires dépendants de la mairie qu'il leur est absolument interdit de mettre leurs enfants dans des écoles libres ou congréganistes et que, s'ils persistent à les y mettre, ils seront révoqués de leurs fonctions.

Prendre les gens par la famine, si ce n'est pas d'un esprit libéral, c'est tout à fait jacobin.

Et, pourtant, la loi ne dit pas que les fonctionnaires devront faire instruire leurs enfants dans les écoles municipales.

Un père de famille peut avoir d'excellents motifs pour choisir son école, soit à cause de la distance, soit pour d'autres raisons.

Il a le droit d'être catholique, tout comme d'autres ont le droit d'être protestants, ou juifs, ou libre-penseurs, puisque la loi reconnaît et protège tous les cultes et le reste.

Et la mère de famille peut bien avoir des préférences et mieux aimer confier ses filles aux religieuses qu'à l'institutrice laïque.

Alors, à cause de ces préférences, M. le maire de Rouen dit au père : — « Tu avais une place, que tu remplissais d'ailleurs consciencieusement, car tu es un employé modèle ; mais tu fais instruire tes filles chez les religieuses, et alors je t'enlève ton gagne-pain et je te jette sur le pavé. »

C'est tout bonnement ignoble.

M. le maire de Rouen et ses pareils donnent du reste par là un démenti scandaleux aux principes républicains dont la liberté de conscience est un des premiers.

Il est aussi coupable que le serait un maire qui révoquerait ceux de ses employés qui refuseraient d'aller à la messe.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est une insupportable tyrannie.

Nous n'espérons pas que le gouvernement fasse sentir ses torts à ce proconsul au petit pied. M. Loubet tremble, on le sait, devant les municipalités. Et M. Ribot est trop fraîchement président du conseil pour se permettre d'intervenir dans une question où il aurait contre lui les trois quarts de ses collègues.

Ah ! s'il s'agissait de fonctionnaires protestants ou juifs, ce serait une autre affaire, et M. le maire de Rouen aurait reçu son savon dans les vingt-quatre heures.

Il est vrai qu'il n'aurait probablement pas osé prendre contre des juifs ou des protestants l'arrêté qu'il vient de prendre contre des catholiques.

Paris, le 14 décembre 1892.

La fermeté des rentes qui donnent le ton au marché s'explique par l'approche du coupon qui sera détaché vendredi sur le 3 0/0. Ce fonds reste à 99.20 et le 4 1/2 à 105.30.

La Rente Italienne conserve son cours de la veille de 93.45. L'économie réalisée sur le budget de la guerre pour 1891-92 est de 48 millions.

L'Extérieure cote 64 1/4.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,870. Le Crédit Foncier reste à peu de chose près au cours d'hier de 1,045. La Banque de Paris se maintient à 678. Le Conseil d'administration de cette société vient de décider la mise en paiement le 2 janvier d'un acompte de 20 fr. sur le dividende de 1892.

La Société Générale conserve le cours de 480 au-dessous duquel il semble que ce titre ne puisse descendre, étant donné l'excellent classement dont il jouit.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 780 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran cote 314.50

Les obligations Rock-Island-Péoria et Saint Louis sont en nouvelle faveur à 497; la ligne qui leur sert de gage a donné pour l'exercice 1891-92 un bénéfice de 127,656 dollars pour 70 milles exploités contre 111,452 dollars pour le précédent exercice, ce qui constitue un excédent de 57,656 dollars après prélèvement des 70,000 dollars qui assurent le service des obligations.

Les Chemins Economiques valent 428.25.

Ch. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Lundi, a eu lieu, à Paris, comme nous l'avons dit déjà, l'enterrement de M^{me} la baronne de Grandmaison.

Parmi les couronnes envoyées par les amis de la famille, on en remarquait deux superbes, offertes l'une par le Conseil municipal de Montreuil-Bellay et l'autre par l'Harmonie Saumuroise.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Un décret préfectoral convoque les électeurs à procéder, le dimanche 25 décembre prochain, au renouvellement de la série sortante des membres de la Chambre de commerce d'Angers, MM. Marcheteau, Coutard et Joubert, ce dernier décédé.

DISTINCTION HONORIFIQUE

M. Heurteau, directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, vient de se voir conférer par l'Empereur de Russie la décoration de l'ordre de Sainte-Anne, 2^e classe.

SYNDICATS DES NÉGOCIANTS EN VINS

Le Syndicat des négociants en vins et spiritueux de Maine-et-Loire s'est réuni mardi, à

quatre heures, en assemblée générale, pour procéder au renouvellement de son bureau et de la Commission d'initiative.

Ont été réélus à l'unanimité: président, M. F. Guéry, distillateur; vice-président, M. G. Rayer, distillateur; secrétaire, M. Bourigault, négociant; trésorier, M. Guyard, représentant.

La Commission d'initiative comprend :

Ville. — MM. Brehier, de la maison Lebatteux et Brehier; Gilford, distillateur; Glétron, négociant; Lavenier, négociant; Lozon, représentant; Cointreau, négociant; Pioch, représentant.

Extra-muros. — MM. Bouvet-Ladubay, négociant à Saumur; Breyer, négociant à Rochefort; Cesbron, négociant à Montjean; Chaussépied, négociant à Saumur; Houdet, négociant à Chalonnes; Pancelot, négociant à Segré; Ragetly, négociant à Segré.

Le soir, à sept heures, a eu lieu dans les salons de M. Jahan le banquet annuel du Syndicat, où n'a cessé de régner la plus grande cordialité.

A PROPOS DE LA MORT D'ELIE MENU

On écrit de Beaufort au *Patriote* :

« Lorsque la mort du lieutenant Menou a été connue, les élèves du collège de Beaufort, où il avait fait ses premières études, se sont empressés d'adresser à la famille une lettre de condoléances. Ils ont fait ainsi œuvre de bonne camaraderie; et c'est là une idée généreuse, délicate, et qui n'a rien de banal. Parmi les familles des vaillants soldats tombés au Dahomey, en est-il beaucoup qui aient reçu pareil témoignage de ceux qui sont venus s'asseoir après eux sur les bancs du collège? »

• Il était jeune, le lieutenant Menou; et, au collège, il y a encore, parmi les *grands*, des élèves qui l'ont connu, et se rappellent sa place à l'étude, au dortoir, au réfectoire.

• Ils ont vu son nom inscrit au tableau d'honneur de l'établissement; ils l'ont vu sans doute ailleurs, et gravé, par exemple, sur les tables.

• C'est, en effet, une habitude, perdue à peu près dans les lycées, dont le mobilier a été renouvelé pour les jeunes générations, mais conservée dans bien des collèges, de prendre possession de sa place en y inscrivant son nom. Il n'est pas besoin pour cette opération du burin de l'artiste; et le potache exécute son chef-d'œuvre avec le couteau qui lui sert à tailler ses crayons et à couper son pain.

• N'en déplaise aux administrateurs qui voient d'un mauvais œil ces petites dégradations, je serais tout prêt à donner à ces sculpteurs, aussi patients qu'inexpérimentés, une absolution complète. Je ne les récompenserais pas; mais je me garderais de les punir. »

Suivent des réflexions à ce sujet; le correspondant demande ensuite la création d'une

association des anciens élèves, comme il en existe en beaucoup d'endroits, et il termine ainsi :

« Si on avait une association amicale, on boirait aux nouveaux bacheliers. »

• Dans cette réunion, on n'oublierait pas les absents; on aurait un souvenir pour les disparus; et lorsque un camarade, comme le brave Menou, serait tombé glorieusement à l'ombre du drapeau de la patrie, tous les associés s'uniraient et formeraient comme une seule âme pour lui adresser un dernier et pieux hommage. »

ANGERS. — *Agression nocturne; arrestation d'un agresseur.* — Toujours les agressions nocturnes. Vraiment, si cela continue, on ne pourra plus sortir de chez soi.

Dimanche dernier, vers huit heures et demie du soir, M. et M^{me} Huguet, prestidigitateurs, se rendaient, rue Beaurepaire, au café Segrelain, pour y donner une représentation, lorsqu'à l'entrée de cette rue, au coin du pont du Centre, profitant de l'absence de M. Huguet, quatre individus sautèrent sur M^{me} Huguet. Après l'avoir terrassée et l'avoir traînée dans la boue, il s'emparèrent de son chapeau d'une valeur de 10 fr. et le jetèrent dans la Maine.

Sur la plainte de M^{me} Huguet, une enquête a été ouverte par M. le commissaire du 3^e arrondissement.

Un individu a été arrêté et, fait bizarre, cet individu n'était autre que celui qui, lundi, était venu se plaindre au même bureau de police qu'il avait été attaqué dans la nuit. Ayant été confronté avec M^{me} Huguet, celle-ci a reconnu un de ses agresseurs. Il a été conduit devant M. le Procureur de la République.

Vol à la quête. — Avant-hier, un individu, d'une mise très soignée, dit le *Patriote*, s'est présenté, dans l'après-midi, chez un de nos concitoyens, habitant rue Volney, se disant délégué de la préfecture, pour recueillir, à domicile, des secours pour nos soldats blessés du Dahomey.

A l'appui de son dire, ce singulier personnage présenta à M. X... une liste de souscription portant imprimée: *Union des Femmes de France.*

En tête de liste venaient les noms de M. le préfet, de MM. les conseillers de préfecture, du maire, de conseillers municipaux, etc.

Sur une seconde liste de dames patronesses, l'attention de M. X... fut attirée par les noms de: M^{me} Ligier, M^{me} Guignard et ceux de dames de conseillers municipaux veufs ou célibataires.

M. X... ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se trouvait en présence d'un filou bon à mettre en lieu sûr.

Il le laissa sortir et monter dans la voiture qui l'avait amené et se mit à suivre cette voi-

ture, décidé à ne pas la lâcher avant d'avoir rencontré un agent de ville. Heureusement, sa course ne fut pas longue, la voiture prit la rue Chèvre et M. X... cria alors au cocher d'arrêter au moment où il passait devant le commissariat de police.

Là, le fameux délégué fut invité à descendre, ce qu'il fit sans résistance, se trouvant pris au piège, et dit tout d'abord se nommer de la Borde, puis il donna d'autres noms et enfin prétendit être le frère d'un agent-voyer en chef d'un département limitrophe.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cet escroc de grande marque a été adroitement piécé.

HOMME ÉCRASÉ A THOUARS

Samedi soir, vers huit heures, un homme d'équipe, nommé Biquet, qui aidait à des manœuvres dans la gare de Thouars, a été écrasé par un fourgon.

ÉLÈVE NOYÉ A PARTHENAY

Jeudi, vers six heures et demie du soir, le nommé P. J..., né dans l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), élève à l'école normale de Parthenay, quittait la salle d'études pour ne plus reparaitre au milieu de ses camarades.

M. le directeur, prévenu par le professeur chargé de surveiller les cours, a fait immédiatement rechercher cet élève, qui a été découvert, vers dix heures et demie, dans un bassin assez grand et contenant beaucoup d'eau.

P. n'ayant jamais manifesté des idées de suicide et étant un des premiers élèves de l'école, on suppose que, étant indisposé, il est allé se promener dans le jardin, où il a dû tomber accidentellement dans le bassin, qui sert de réservoir pour les besoins de l'arrosage.

ARRESTATION DU VOLEUR DE L'ÉGLISE DE MONTREUIL-SUR-MAINE

Vendredi soir, la gendarmerie a amené à Segré le voleur de l'église de Montreuil-sur-Maine. Il a été écroué à la prison de la ville.

Nos lecteurs se souviennent que des voleurs s'étaient introduits dans l'église pendant la nuit du 1^{er} au 2 décembre, par effraction et escalade. Ils avaient dérobé un grand nombre d'objets sacrés, ayant une valeur considérable, relativement à l'importance de la paroisse. Parmi les pièces dérobées, il y en avait de très curieuses au point de vue artistique, entre autres un saint ciboire datant de 1635.

Ce voleur a été arrêté à Guéret, département de la Creuse, dans des circonstances dues au hasard et surtout à l'intelligence d'un homme qui n'avait rien de commun avec la police.

Après avoir accompli son larcin, ce malfaiteur avait pris le chemin de fer pour dépister les recherches de la police. Il y serait certaine-

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

La portière fut interrompue par l'arrivée du personnage qui avait accosté Suzanne dans la rue. En apercevant madame d'Etoges, il la salua poliment, puis il demanda sa clef.

— Madame est montée, dit la portière.

— C'est différent: je la croyais encore à l'église, reprit l'inconnu; et il passa.

La duchesse n'insista plus pour être admise auprès de Suzanne, et elle se borna à dire, non sans quelque embarras, qu'elle écrirait, qu'elle reviendrait; puis elle se hâta de s'éloigner. Elle cherchait à avoir encore quelques espérances, et tout ce qu'elle pouvait faire avec beaucoup de peine, c'était de se créer des doutes.

Le secret de Suzanne était donc connu, et malheureusement il ne l'était pas en entier.

Pour le moment nous ne suivrons pas madame d'Etoges chez elle, et puisque nous sommes dans le cloître Saint-Méry, nous braverons

la consigne de la portière du numéro 5, et nous pénétrerons dans le cinquième étage de cette maison, au moment où le chevalier d'Estouville vient d'y entrer.

Dans une petite salle à manger, modestement meublée avec une table, un buffet et deux chaises en bois de noyer, une femme de ménage d'un extérieur avenant et respectable dispose un couvert pour le déjeuner de deux personnes.

Près de l'unique fenêtre de cette pièce, un homme se tient debout et lit un journal. Cet homme est le chevalier d'Estouville.

Une porte ouverte laisse voir dans une seconde pièce, qui a l'air d'un salon, une jeune personne assise devant un cheval. Elle peint avec ardeur, et cependant elle s'arrête de temps en temps pour passer sur ses yeux le revers de celle de ses mains qui tient un pinceau, car elle pleure en travaillant. Un chien est couché à ses pieds: nous pourrions nous dispenser de nommer Soap et Suzanne.

— Mademoiselle est servie, dit la femme de ménage en s'approchant de la porte du salon.

— Mon oncle est-il rentré? demanda Suzanne.

— Il est là qui lit le journal.

Mademoiselle d'Estouville jeta sur une chaise sa palette et ses pinceaux; puis elle posa à plusieurs reprises sur ses yeux le coin d'un mouchoir imbibé d'eau fraîche, et elle entra dans la salle à manger, le sourire sur les lèvres.

Le chevalier était déjà à table, et y continuait la lecture de son journal. Suzanne s'approcha de lui la main tendue et le front presque joyeux.

— Vous n'avez pas fait une longue promenade, mon oncle, lui dit-elle affectueusement.

— Les rues de Paris sont si ennuyeuses le matin, répondit le chevalier. Et puis, ma foi, je ne reconnais plus rien: tout est si changé depuis trente ans que je suis parti! Paris était animé quand j'ai quitté la France, et maintenant il est d'un calme qui me laisse douter si c'est le même pays que je vois.

Un coup discret, frappé à la porte de la salle à manger qui donnait sur l'escalier, empêcha M. d'Estouville de continuer à déplorer la tranquillité dont jouissait son pays natal. Suzanne pâlit, mais elle se remit presque aussitôt, car ce n'était que la portière qui tenait une lettre, apportée, disait-elle, par un valet

de pied des Tuileries qui demandait un reçu.

— Diable! Suzanne, vous avez des correspondances avec la cour, dit le chevalier d'un ton goguenard; je ne croyais pas que le petit-fils de Louis XV eût hérité de la galanterie de son aïeul.

— Il a mieux fait, mon oncle, reprit gravement Suzanne, après avoir parcouru à la hâte la lettre qu'elle venait de recevoir; car il a hérité de la générosité d'Henri IV. Jugez-en vous-même pendant que je vais écrire ce reçu qu'on me demande.

M. d'Estouville prit la lettre, mais à peine en eut-il lu quelques lignes, qu'il la froissa avec indignation entre ses mains osseuses et crispées, et qu'il la jeta avec colère aux pieds de Suzanne, consternée.

— Une pension sur la liste civile! s'écria-t-il en écumant de rage. Ma nièce, en acceptant vos bienfaits, je ne vous ai pas donné le droit de me déshonorer.

— Vous déshonorer, mon oncle! Vous n'avez donc pas lu qu'on ne se souvenait que des services et non des injures.

— C'est ce pardon que je refuse! reprit le chevalier avec une fureur toujours croissante. J'ai commis bien des crimes dans ma vie,

ment parvenu, comme tant d'autres dans ce pays, s'il n'avait choisi comme lieu de retraite une contrée où l'on se méfie des dynamiteurs. Le chef de gare de Guéret ayant soupesé la valise du détrousseur d'église, la trouva fort lourde pour un sac qui était censé ne contenir que des chaussettes ou autres objets de toilette.

Il craignit qu'il y eût dans cette malle une machine infernale, de la dynamite ou peut-être simplement des fioles soumises aux droits de la régie.

Il fit donc ouvrir la valise et il y trouva, à son grand étonnement, des morceaux d'or et d'argent provenant de pièces d'orfèvrerie. Son opinion était faite sur le client de la Compagnie. Il signala la nature des bagages au Parquet. Celui-ci s'empressa de se mettre en rapport avec le voyageur et se chargea des soins de lui payer son retour à Segré.

C' PAUV' VINSONNEAU (suite)

Encore une gaffe !

Depuis l'avènement au pouvoir de M. Vinsonneau (Louis et non Auguste), les habitués du Théâtre remarquaient dans la loge municipale des types extraordinaires comme physionomie et comme costume.

Renseignements pris, on sut que ces personnages bizarres étaient tout simplement... des conseillers municipaux.

Mais oui ! ces braves gens, qui pour la plupart n'avaient jamais visité que le poulailler, n'ont pas osé résister à leur maire.

Songez donc ! aller au théâtre, à l'œil, dans la loge de M. le Maire !

Antonin Proust, le bel Antonin, n'avait bien eu aucune hésitation à toucher le fameux chèque...

Loin de moi la pensée de croire nos édiles capables... de revenir de Copenhague !... mais enfin, il n'y a pas à nier, ils se sont laissés séduire par les présents... de Louis.

Pas tous, par exemple ! Et c'est justement ce que je veux vous raconter, lecteurs !

Si M. le Maire ne manque pas de prestance, ce que je lui concède volontiers, le flair lui fait complètement défaut.

Quand il s'adresse à Péan, à Julienne, ou à Hubert, il sait d'avance que la loge municipale sera bondée de ces braves gens, sans oublier leurs femmes et leurs fils. Mais, voilà ! Il faut choisir !

Et hier c' pauv' Vinsonneau s'est mis le doigt dans l'œil jusqu'à l'écharpe !

Ne s'est-il pas avisé d'envoyer une invitation à Roland !

Eh bien ! Vinsonneau n'a pas compris le refus poli de celui-ci... Et il a adressé l'invitation à Milon.

Refus de Milon.

Vinsonneau comprend de moins en moins. Il lance l'invitation à Boisson. Refus énergique.

Vinsonneau se demande ce que cela signifie. Et il envoie sa carte à Piérou qui la lui retourne sèchement.

Après ce quatrième refus, Vinsonneau n'hésite pas. Vite il envoie chez Poisson la fameuse carte avec un mot charmant.

Poisson... n'mord pas à l'hameçon. Poliment il lui retourne l'invitation.

Vous croyez que Vinsonneau a compris ?

Vous n'y êtes pas. Il sait que le quartier des Ponts lui est fidèle, et il va lui-même chez un honorable conseiller de ce quartier.

— Comment donc, répond celui-ci, mais j'accepte avec le plus grand plaisir... j'irai avec ma famille, mes amis... les amis de mes amis... C'est pas cet aristo de Combier qui m'aurait invité dans sa loge. Ah ! Vinsonneau ! en voilà un maire ! Aussi mon vote lui est acquis et pour toujours ! Faudrait plus qu'ça, qu'il donne sa démission !... Ah, non !

... Et c'est pourquoi, lecteurs, vous avez pu, hier soir, contempler les traits de not'maire et de ses nombreux invités....

C'est nous qui sont les princesses !

Mais oui, not'maire, pour le moment, mais m'est avis qu'ça ne durera pas longtemps !

FANTASIO.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Demain soir aura lieu la représentation du *Juif Polonais*, déjà annoncée dans l'*Echo*.

M. Dumaine, le célèbre artiste que nous avons déjà applaudi, remplira le rôle principal dans cette pièce nouvelle qui obtient à Paris un très grand succès.

Inutile de dire que les nombreux admirateurs de Dumaine se retrouveront demain soir pour y applaudir le grand comédien.

La représentation de « Faust »

Eh bien ! non, ce n'est pas encore la représentation de *Faust* que nous avons rêvée.

Hâtons-nous de dire que la direction n'était pour rien dans les accrocs survenus au dernier moment. M^{me} Guillon, visiblement fatiguée, n'a pu donner qu'une partie de ses moyens, et M. Plain, empêché, avait été remplacé au pied-levé, dans *Méphistophélès*, par la basse-chantante d'opéra-comique. Malheureusement ces rôles n'admettent pas la moindre faiblesse, et c'est d'eux principalement que dépend le succès d'une soirée.

Par ailleurs, tout était à souhait. M. Caseneuve a chanté *Faust* très correctement et M. Dalbressan (Valentin) acquiert de jour en jour des qualités ; M^{me} Vallier a été un charmant Siebel. C'est le magnifique orchestre de l'Association et le corps de ballet qui ont cueilli

la palme. Des quarante musiciens (pas un de moins), une dizaine avaient été obligés de franchir l'orchestre trop étroit et occupaient une partie du premier rang des fauteuils.

Quant au ballet, ce n'a été pour les séduisantes balerines qu'une longue suite d'ovations bien méritées.

En somme, représentation moyenne pour laquelle M. Yves Guillon nous doit une revanche et que nous obtiendrons inévitablement, parait-il, avec *Lackmé*, chantée par une basse nouvellement engagée et accompagnée de l'orchestre complet, 40 musiciens, comme hier soir.

N.

Voir Venise, voir Rome, voir Naples, c'est un rêve qui coûtait fort cher à réaliser il y a quelque dix ans ; maintenant, grâce au chemin de fer, on peut, avec quelques centaines de francs d'économie, traverser les Alpes, parcourir les cités lombardes, admirer les merveilles de Venise et de l'Adriatique, les richesses archéologiques de Rome, les sites incomparables du golfe de Naples et gravir les cratères du Vésuve.

Eh bien, le chemin de fer est dépassé de cent coudées ; il ne faut plus se déplacer pour visiter la Péninsule italique ; il n'y a plus de Mont-Cenis à franchir, plus de fatigue de voyage ; moins rebelles que la montagne qui refusait de venir à Mahomet, les palais, les monuments, les cités entières viennent au devant des habitants de Saumur, qui n'ont d'autre peine que de prendre le chemin du quai de Limoges, et de pénétrer dans la loge de M. Ponté, et là, sur un simple désir exprimé, de voir, absolument comme s'ils avaient franchi 4 à 500 lieues de railway, les Italiens chez eux, le mouvement sur les places, la lumière et l'ombre se jouant au milieu des chefs-d'œuvre du génie humain.

Ce n'est pas tout encore : après l'Italie, nos concitoyens sont transportés sur les confins de la Méditerranée, où les antiquités de la Basse et de la Haute Egypte : Jérusalem et la Terre-Sainte, les rives du Bosphore, Bysance et Sainte-Sophie, Athènes et les plus purs vestiges de l'art grec, charment successivement leurs regards étonnés.

C'est une excursion que tous voudront faire, car elle est aussi agréable qu'instructive, et, avantage inappréciable, ne coûte qu'un prix infime : 20 centimes par exposition.

Jamais la réalité n'a été approchée d'aussi près que par le procédé de M. Ponté, exposé quai de Limoges, c'est pourquoi nous engageons vivement tous ceux qui ont quelque goût du beau et du vrai à profiter de la circonstance pour orner leur mémoire de si précieux souvenirs.

Si vous Toussez
PRENEZ DES
Pastilles Géraudel

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4

Rideau : 8 h. 1/4.

Tournée ABEL du Vaudeville

Vendredi 16 décembre 1892

Représentation extraordinaire

AVEC LE CONCOURS DE

M. DUMAINE

Du Théâtre de la Porte-Saint-Martin

Deux succès de la Comédie-Française

LE

JUIF POLONAIS

Pièce en 3 actes et 5 tableaux, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN

M. DUMAINE jouera le rôle de *Mathis*, qu'il a joué au théâtre de la Gaîté

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

Comédie en 1 acte, de MM. H. Meilhac et Halévy.

ORDRE : 1° L'Été ; 2° Le Juif.

Place du Chardonnet

A SAUMUR

CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

Dernières Nouvelles

Paris, 15 décembre, 12 h. 45 soir.

Ce matin, en Conseil de cabinet, M. Bourgeois a annoncé qu'il combattrait la proposition Pourquery de Boisserio.

Le Conseil a décidé de dissoudre le Conseil municipal de Béziers.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	4.75
—	12 3.00
—	10 4.25
—	9 5.50
—	8 7.25
—	7 10.50
—	6 14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25

Manivettes désossées, truffées et farcies

aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grives, de Pâques, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PATÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

mais comme je ne m'en suis jamais repenti, je rougirais d'accepter des bienfaits qu'on ne m'offre que parce qu'on me suppose revenu de ce qu'on veut bien appeler mes erreurs. Je ne suis revenu de rien, ma nièce, retenez bien cette parole. Je n'ai jamais été de ces niais qui ont sacrifié leur fortune et leur vie à ce qu'ils appelaient la cause du peuple et de la liberté. J'avais la société en haine, je lui ai déclaré la guerre, et je n'ai pas encore fait la paix. Qu'elle obéisse à des tribuns stupides comme les directeurs qui m'ont proscrit, ou à un roi débonnaire comme celui qui me pardonne, il n'en sera ni plus ni moins. Quand j'ai trempé ces mains dans le sang, continuait-il, en levant ses bras vers le ciel d'un air menaçant, je n'ai pas cherché mes victimes parmi les opprimés du jour, mais j'ai frappé indistinctement, sans demander si on était du peuple qui fait les révolutions, ou de la noblesse qui les subit par résignation et les accepte par peur. Je haïssais tout le monde, parce que personne n'a fait son devoir dans les terribles événements dont j'ai été témoin. Quand la révolution a commencé, j'ai voulu remplir ma tâche de gentilhomme et je ne l'ai pas pu. J'ai vu un roi qui doutait de ses droits,

une aristocratie qui rougissait de ses privilèges, une assemblée qui professait la liberté et la justice, et pratiquait le despotisme et la spoliation ; alors j'ai été pris du dégoût et de la haine de ceux qui ne savaient pas se défendre, et de ceux qui se croyaient du courage en attaquant parce qu'ils étaient treute millions contre quelques milliers. Ne venez donc pas me parler de pardon et de récompense, car je ne veux rien accepter de personne. Je suis seul de mon espèce dans ce pays où toutes les folies et tous les crimes sont cependant représentés par quelqu'un, toujours dans un intérêt personnel que je méprise. J'ai voulu défendre la vieille France et la vieille royauté, mais quand j'ai vu que j'étais seul à le vouloir, je me suis mis aussi à faire des ruines pour faire quelque chose. Vous refuserez donc cette pension, Suzanne ; ou, si vous l'acceptez, ce sera pour vous seule, et moi je reprendrai, avec mes haillons, ma vie errante et l'indépendance de mes haines et de mes mépris.

Il y avait dans ces terribles paroles quelque chose qui dépassait tellement les idées de la pauvre orpheline, qu'elle resta pétrifiée comme si le génie du mal se fût dressé devant elle.

— Vous ne pouvez pas me comprendre, je le

vois et je ne m'en étonne pas, reprit le chevalier avec plus de calme. Depuis trente ans que je parcours le monde, partout on m'a regardé comme un insensé, les uns parce que je m'étais détourné avec horreur de ce mensonge qu'on appelle la liberté, les autres, parce que je n'ai pas voulu obéir à la mode de l'émigration ; ceux-ci, parce que j'ai refusé de servir l'empire, ceux-là, parce que je ne saurais regarder comme un rétablissement de l'ancien ordre de choses ce gouvernement bâtarde qu'on appelle une Restauration. Faites-moi une France grande et fière qui n'ait pas peur d'une royauté puissante, rendez-moi une royauté assez robuste pour ne pas trembler au seul mot de la liberté, et j'accepterai le pain et le pardon de l'une et de l'autre. Jusque-là, ma nièce, je vivrai de la charité de ceux qui ne me connaîtront pas, ou je continuerai à recevoir les bienfaits de l'enfant de mon frère.

Ces paroles n'étaient guère plus rassurantes que celles qui avaient terrifié Suzanne peu d'instant auparavant ; cependant elles semblaient inspirées par une sorte de fierté sauvage qui lui fit du bien : elle aimait mieux croire au dérangement du cerveau de son oncle qu'à la bassesse de son cœur.

— Je ne comprends pas plus vos scrupules que vos haines, lui dit-elle doucement ; mais si vous voulez me promettre de ne pas me parler des unes, je vous promettais, à mon tour, de respecter les autres. J'avais demandé cette pension pour que vous pussiez vous rendre indépendant de moi quand vous le voudriez ; eu ne renouvelant pas cette demande, la chose restera au point où elle en est, c'est-à-dire à l'état de promesse vague. Si l'existence modeste que je puis vous offrir de partager avec moi vous suffit, je n'ai plus rien à dire, mon oncle. Dieu m'est témoin que si j'ai sollicité un peu d'aide, ce n'est pas que je trouvasse le fardeau trop lourd.

M. d'Estouville, dont le sombre regard n'avait pas cessé depuis quelques instants d'être baissé vers la terre, leva lentement les yeux, et quand il eut rencontré le doux et noble visage de sa nièce, l'ombre d'une émotion généreuse passa rapidement sur son front bronzé par des souffrances qui n'avaient jamais trouvé une parole de pitié.

(A suivre).

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 15	Banque de France	3885	Oblig. fonce. 1877 3 0/0 r. à 400	393 25	Compagnie parisienne du Gaz	528
3 0/0 amortissable	99 12	Banque d'Escompte	170	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	480	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	380
4 1/2 1883	105 20	Comptoir national d'Escompte	510	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	480	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	24
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1050	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	475	— 6 0/0 2 ^e série	24
Oblig. 1855-60 3 0/0	572 5	Crédit Industriel et Commercial	550	— fonce. 1883 3 0/0 r. à 500	430	— obligations à lots	96
— 1865 4 0/0	538 50	Crédit Lyonnais	—	— fonce. 1885 3 0/0 r. à 500	476 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500	599
— 1869 3 0/0	425	Crédit Mobilier	135	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	419 50	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	459 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	536	Société Générale	—	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	465	— 1889 4 0/0	97 50
— 1876 4 0/0	536 50	Est	943	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	471 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	98 30
— 1886 3 0/0	410 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1522 50	Nord 3 0/0 r. à 500	472 75	— 3 ^e	98 45
		Midi	1335	Orléans 3 0/0 r. à 500	472	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIC.)	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	472	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	477 50

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Située à Blou (M.-et-L.)
Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.
S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A CÉDER
DE SUITE
Un Atelier de Sellerie et Bourrellerie
Situé à St-Hilaire-St-Florent
Exploité actuellement par M. Ruesche.
S'adresser, pour traiter, audit M. RUESCHE, ou à M. L. PROUST, arbitre de commerce à Saumur.

UN JEUNE HOMME pouvant donner toutes garanties morales et pécuniaires entrerait comme associé dans une maison de champagneurs.
S'adresser au bureau du journal.

Atelier de Serrurerie
Ancienne Maison
JOUSSELIN ET RENAUDINEAU
J. JOREAU
Successeur
44, Rue des Capucins, Saumur.

AVIS
Le samedi 15 décembre 1892, à une heure du soir, à Saumur, place du Champ-de-Foire, il sera procédé, par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'un **Cheval de réforme de la gendarmerie**.
Expressément au comptant, 40 0/0 en sus.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra	Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine
Camembert, double crème, 0,60	Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra, — 0,85	Jambon désossé roulé, 1,50
— Emmenthal, — 1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe, 1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort, 1,60	
Hollande pâte grasse, 1,10	
Choucroute de Strasbourg, 2,00	

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.
Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

A VENDRE
Un Dictionnaire DE LITRE
4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Foin de 1^{re} qualité et Paille
UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.
S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 3, Saumur.

Corsets sur Mesure
M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue
CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes dépendances, rue Saint-Jean, n^o 14.
— Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.
S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

Francis VOELCKER
Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
30, Rue d'Orléans, 30, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

A partir du 15 décembre 1892
PORTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.
A L'OCCASION DES ÉTRENNES
Il sera offert à titre gracieux un
Splendide Portrait Album
A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées.
Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50
On opère tous les jours et par tous les temps.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.
Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 30 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

EN VENTE
HISTOIRE de SAUMUR
Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Magasins de la Glaneuse
GRANDE LIQUIDATION
Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extention que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n^{os} 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que:
Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soeries noires et couleurs, Écossais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'Oreillers, etc., etc. Objets pour **Étrennes: Bambous montés, Écrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc.**

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'Écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE